

# Compte d'exploitation prévoyance professionnelle 2015



---

## Sommaire

Éditorial	3
Compte de résultat	4
Bilan	6
Portefeuille des placements de capitaux provenant de la prévoyance professionnelle	8
Informations relatives aux placements de capitaux 2015	8
Chiffres clés relatifs aux produits des placements de capitaux	9
Frais de gestion de fortune	10
Preuve du respect de la quote-part minimale	11
Affaires soumises à la quote-part minimale	11
Affaires non soumises à la quote-part minimale	12
Récapitulation du résultat d'exploitation	13
Explications relatives aux processus des affaires	13
Fonds d'excédents	14
Fonds de renchérissement	14
Autres chiffres clés	15

## Éditorial



Le paysage suisse de la prévoyance est en mutation. La Bâloise Vie SA a, elle aussi, pris en compte les besoins du marché en termes de nouveaux modèles de prévoyance et développé son offre de produits dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Nous avons lancé avec succès, le 1er janvier 2015, la fondation de prévoyance semi-autonome *Perspectiva*. Début

2016, plus de 400 petites et moyennes entreprises avaient déjà rejoint la nouvelle fondation de prévoyance.

La décision de la Banque nationale suisse (BNS) d'abolir le cours plancher face à l'euro et d'introduire des taux d'intérêt négatifs ainsi que le programme d'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne ont marqué l'année 2015. Le report par la banque centrale américaine du revirement de tendance en matière de taux d'intérêt et les préoccupations liées à la conjoncture en Chine ont également inquiété les investisseurs, ce qui a abouti au deuxième semestre à une correction des marchés des actions. C'est dans ce contexte difficile que la Bâloise a réalisé en 2015 un rendement net de 2,30 %.

Assurer durablement la prévoyance de ses clients et ses assurés constitue un engagement fondamental de la Bâloise. C'est ainsi que nous avons augmenté en 2015 les provisions techniques de 75 millions de francs supplémentaires. Ces renforcements servent surtout à garantir le versement des rentes en cours et futures dans un environnement difficile sur les marchés des capitaux.

Les personnes assurées actives ont également bénéficié de bons rendements l'année dernière. Le fonds d'excédents a été doté de 20 millions de francs pour se monter, fin 2015, à 96 millions de francs. Dans le cadre d'une participation continue aux excédents, les avoirs de prévoyance des assurés ont été rémunérés à un taux de 1,75 % en 2015.

Nous avons redistribué 92,7 % du produit total pour 2015 à nos preneurs d'assurance. Dans la part soumise à la quote-part minimale, la quote-part de distribution a été de 95,1 % et donc nettement supérieure à la quote-part légale de 90 %.

Pour les clients de la Bâloise, la prévoyance professionnelle doit être simple et compréhensible. Ces dernières années, nous avons en conséquence retravaillé différents documents clients pour les axer plus fortement sur les besoins des clients. Tous nos assurés ont ainsi reçu en 2015 le nouveau certificat de prévoyance remanié contenant diverses informations complémentaires. En parallèle, nous avons constamment développé, depuis 2010, notre service en ligne «*Business Life Direct*» si bien qu'actuellement plus de 80 % de nos clients l'utilisent pour consulter ou transmettre, à toute heure et en quelques clics, les informations les plus importantes. Lors du dernier comparatif des caisses de pension de la *SonntagsZeitung*, la Bâloise a remporté une nette victoire dans la catégorie «*Service en ligne*».

Nous vous remercions de votre confiance.

**Clemens Markstein**

Responsable Management des produits Clients entreprises  
Membre du comité de direction

## Compte de résultat

La Bâloise présente, dans le compte de résultat pour l'exercice 2015, les produits et charges de la prévoyance professionnelle. Elle fournit des informations sur la nature, le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

Produit	2014	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Recettes de primes (comptabilisées en brut)</b>		
Primes d'épargne (y c. primes uniques)	2 221 313	2 344 981
Primes de risque	229 086	231 676
Primes de frais	69 558	68 352
<b>Total des primes</b>	<b>2 519 957</b>	<b>2 645 009</b>
<b>Produits des placements de capitaux</b>		
Produits des placements de capitaux directs	437 157	431 437
Résultat des ventes	150 087	167 609
Résultat monétaire	-13 143	-80 098
Solde des plus-values et amortissements	5 737	-50 303
Charges d'intérêt	-5 923	-4 304
Frais pour la gestion de fortune	-57 625	-63 615
<b>Total des produits des placements de capitaux nets</b>	<b>516 290</b>	<b>400 726</b>
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>2 241</b>	<b>-6 333</b>
<b>Autres produits (résumé)</b>	<b>4 069</b>	<b>4 133</b>
<b>Produit total</b>	<b>3 042 557</b>	<b>3 043 535</b>
<b>Charges</b>	<b>2014</b>	<b>Indications en 1000 CHF 2015</b>
<b>Prestations d'assurance brutes</b>		
Prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité	523 051	553 824
Prestations en capital	245 389	261 088
Prestations en rentes	277 662	292 736
Prestations de libre passage	1 013 609	1 093 247
Valeurs de rachat	235 100	256 246
Frais de traitement des prestations	13 465	13 332
<b>Total des prestations</b>	<b>1 785 225</b>	<b>1 916 649</b>
<b>Variation des provisions techniques brutes</b>		
Avoir de vieillesse	668 101	691 913
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	169 982	165 816
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	-21 082	-4 364
Réserve mathématique polices de libre passage	-14 624	-11 411
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore réglés	42 400	32 500
Autres provisions techniques	190 559	97 240
<b>Total variation des provisions techniques</b>	<b>1 035 336</b>	<b>971 694</b>
<b>Frais d'acquisition et de gestion bruts</b>	<b>75 801</b>	<b>78 159</b>
<b>Autres charges (résumé)</b>	<b>5 483</b>	<b>5 997</b>
<b>Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents</b>	<b>70 000</b>	<b>20 000</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>70 712</b>	<b>51 036</b>
<b>Charges totales</b>	<b>3 042 557</b>	<b>3 043 535</b>

Le résultat du compte d'exploitation pour l'exercice 2015, après affectation au fonds d'excédents, s'élève à 51 millions de francs. Le fonds d'excédents a pu être doté d'un total de 20 millions de francs en 2015.

La ventilation suivante montre la composition détaillée du poste Prime d'épargne ressortant du compte de résultat.

	2014	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Ventilation de la prime d'épargne</b>		
Cotisations destinées à alimenter les avoirs de vieillesse	816 607	867 202
Avoirs de vieillesse apportés: apports individuels	902 132	980 711
Avoirs de vieillesse apportés: Reprises de contrats en cas de nouvelle affiliation	421 310	414 298
Apports relatifs aux rentes de vieillesse et de survivants reprises	22 395	23 974
Apports relatifs aux rentes d'invalidité reprises	16 286	15 929
Apports relatifs aux polices de libre passage	42 582	42 867
<b>Total prime d'épargne</b>	<b>2 221 313</b>	<b>2 344 981</b>





## Bilan

La Baloise présente au bilan, à l'actif, l'origine et au passif l'utilisation du capital qui a été affecté à la prévoyance professionnelle.

Actifs	2014	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Placements de capitaux</b>		
Liquidités et dépôts à terme	390 617	441 613
Titres à revenu fixe en francs suisses	7 544 022	7 924 375
Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	2 672 836	3 037 479
Hypothèques et autres créances nominales	2 861 129	2 966 509
Actions suisses et étrangères	444 628	546 641
Parts de fonds de placement	333 122	540 837
Private Equity et Hedge Funds	470 966	518 988
Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	10 512	27 615
Placements dans des titres de participation et des entreprises liées	0	0
Immeubles	1 981 327	2 197 902
Autres placements de capitaux	0	40 691
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>16 709 159</b>	<b>18 242 650</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>247 014</b>	<b>233 745</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>16 956 173</b>	<b>18 476 395</b>

Passifs	2014	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Provisions techniques brutes</b>		
Avoirs de vieillesse <sup>1)</sup>	10 494 460	11 186 372
Provision complémentaire pour transformations en rente futures <sup>1)</sup>	322 700	347 400
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours <sup>1)</sup>	2 065 097	2 230 913
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours <sup>1)</sup>	746 694	742 330
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours <sup>1)</sup>	398 200	450 200
Réserve mathématique des polices de libre passage	368 283	356 872
Provisions pour les cas d'assurance survenus mais non encore réglés	505 700	538 200
Fonds de renchérissement	244 960	249 578
Parts d'excédents créditées	30 542	25 789
Autres provisions techniques	633 872	649 794
<b>Total provisions techniques brutes</b>	<b>15 810 508</b>	<b>16 777 448</b>
<b>Fonds d'excédents</b>	<b>130 959</b>	<b>95 743</b>
<b>Autres engagements (y compris envers les preneurs d'assurance)</b>	<b>688 794</b>	<b>632 866</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>325 912</b>	<b>970 338</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>16 956 173</b>	<b>18 476 395</b>

Les compagnies d'assurances doivent constituer des provisions techniques suffisantes pour couvrir les obligations futures. Les provisions pour les transformations en rente futures ainsi que les rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité en cours sont ré-

gulièrement contrôlées. En raison des taux de conversion en rente élevés dans la prévoyance professionnelle et de la persistance de taux d'intérêt bas, les provisions doivent être constamment renforcées.

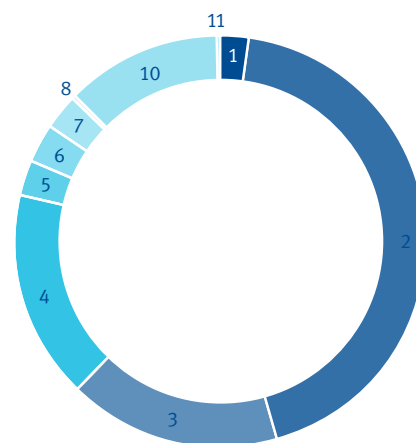
Dans le tableau suivant, les postes signalés dans le bilan, au passif, par un <sup>1)</sup> sont répartis entre régime obligatoire et régime surobligatoire:

	Indications en 1000 CHF 2015		
Répartition des postes signalés	Obligatorium	Überobligatorium	Total
Avoirs de vieillesse	6 123 701	5 062 671	11 186 372
Provision complémentaire pour transformations en rente futures	316 595	30 805	347 400
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	1 221 258	1 009 655	2 230 913
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	406 370	335 960	742 330
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours	410 280	39 920	450 200



## Portefeuille des placements de capitaux provenant de la prévoyance professionnelle

Placements de capitaux	2015
1. Liquidités et dépôts à terme	2,42%
2. Titres à revenu fixe en francs suisses	43,44%
3. Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	16,65%
4. Hypothèques et autres créances nominales	16,26%
5. Actions suisses et étrangères	3,00%
6. Parts de fonds de placement	2,96%
7. Private Equity et Hedge Funds	2,85%
8. Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	0,15%
9. Placements dans des titres de participation et des entreprises liées	0,00%
10. Immeubles	12,05%
11. Autres placements de capitaux	0,22%
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>100,00%</b>



Total des placements de capitaux:  
18,2 milliards CHF

### Informations relatives aux placements de capitaux 2015

Les événements marquants de l'exercice 2015 ont été l'abandon par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015 du cours plancher face à l'euro et l'introduction de taux d'intérêt négatifs. Dans la zone euro aussi, la Banque centrale européenne (BCE) a fait chuter les taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas avec son programme d'assouplissement quantitatif. Le report par la banque centrale américaine du revirement de tendance en matière de taux d'intérêt au mois de septembre et les préoccupations liées à la conjoncture en Chine ont également inquiété les investisseurs, ce qui a abouti à une correction des marchés des actions. Début décembre, l'extension du programme d'assouplissement quantitatif par la BCE restant en deçà des attentes des investisseurs a conduit à une volatilité accrue avant que les marchés ne se rétablissent sensiblement suite au revirement de tendance en matière de taux d'intérêt aux États-Unis. L'un des plus grands défis à moyen terme en ce qui concerne les nouveaux placements et les réinvestissements reste le niveau des taux d'intérêt à nouveau plus bas.

Dans ce contexte, les ressources à investir ont été placées dans des obligations plutôt à long terme en francs suisses et dans des obligations d'entreprises en dollars américains ayant une durée plus courte. Les placements en monnaies étrangères ont été couverts contre les fluctuations monétaires. Les investissements dans les prêts garantis de premier rang (enregistrés sous «Parts de fonds de placement») se sont également renforcés. Le marché de l'immobilier a donné lieu à des investissements lorsque des occasions d'achat susceptibles de satisfaire les exigences de rendement et de

s'intégrer au portefeuille se sont présentées. Les prêts hypothécaires ont été légèrement augmentés. Les placements en actions et les placements alternatifs n'ont pas été développés en 2015. En revanche, un report s'est opéré des actions des pays émergents vers les actions suisses et européennes. Dans la mesure où les premières étaient détenues comme fonds de placement, l'augmentation du nombre d'actions dans le certificat ci-dessus s'explique par ce report.

Dans le compte de résultat, cela entraîne un rendement des placements de 2,30% net. Ce rendement est en recul par rapport à l'exercice précédent. Il est important de rappeler ici que l'exercice précédent a été soutenu par des produits exceptionnels de cessions provenant d'une participation en actions. Le produit courant (paiement de coupons, revenus locatifs, dividendes, paiement d'intérêts) a pu être maintenu, toutefois à un niveau de placement plus élevé. Cela s'explique d'une part par le nouvel investissement et le réinvestissement d'obligations arrivées à terme dans le contexte actuel de taux bas, d'autre part par les produits provenant de placements en monnaies étrangères convertis à un taux de conversion nettement plus bas suite à l'abandon du cours plancher face à l'euro.

Étant donné l'augmentation des coûts de couverture de change et comme, en raison de la capacité de prise de risque prévalant au début de l'année, toutes les positions en devises n'étaient pas entièrement couvertes, un résultat négatif en matière de devises doit être enregistré pour 2015. Les bénéfices de cessions sont pour une



grande part à attribuer à la gestion des obligations. D'une part des obligations avec un rendement négatif ont été vendues, d'autre part des postes ont été cédés de manière active en raison de considérations de gestion du risque de crédit. Des bénéfices provenant de nos Hedge Funds et Private Equity ont également pu être réinjectés. Outre des amortissements d'actions et de fonds de placement, le poste «Amortissements» comporte également des amortissements qui sont liés à une modification des règles comptables pour les immeubles.

La performance de 1,25 % est en deçà du rendement des placements présenté dans le compte de résultat, en raison de l'évolution négative des réserves d'évaluation.

## Chiffres clés relatifs aux produits des placements de capitaux

	2014		Indications en 1000 CHF 2015	
	Brut	Net	Brut	Net
<b>Produits des placements de capitaux</b>				
Produit des placements de capitaux	573 915	516 290	464 341	400 726
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur de marché</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur de marché</b>
<b>Placements de capitaux</b>				
Placements de capitaux au début de l'exercice	15 477 281	16 545 399	16 679 056	18 665 562
Placements de capitaux à la fin de l'exercice	16 679 056	18 665 562	18 200 068	20 027 988
Part des placements collectifs		4,64%		5,32%
Part des placements de capitaux dont les frais ne sont pas transparents		0%		0%

Les réserves d'évaluation correspondent à la différence entre les valeurs comptables et les valeurs de marché des placements de capitaux:

	2014		Indications en 1000 CHF 2015	
<b>Réserves d'évaluation</b>				
Réserves d'évaluation au début de l'exercice		1 068 118		1 986 506
Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice		1 986 506		1 827 920
Variation des réserves d'évaluation		918 388		-158 586

Le rendement à la valeur comptable est déterminé par le rapport entre le produit des placements de capitaux et le montant de ces placements. La valeur moyenne des placements pendant l'exercice sert de base. La performance prend également en compte les variations de la valeur de marché, qui sont sans effet sur le compte de résultat.

	2014		2015	
	Brut	Net	Brut	Net
<b>Rendement et performance</b>				
Rendement sur valeurs comptables	3,57%	3,21%	2,66%	2,30%
Performance sur valeurs de marché	8,48%	8,15%	1,58%	1,25%

## Frais de gestion de fortune

	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Gestion de fortune</b>	
Coûts de la gestion de fortune sans l'entretien des immeubles	63 615
En pourcentage des placements de capitaux à la valeur de marché	0,33 %
Coûts de l'entretien et de la remise en état des immeubles	23 632
En pourcentage des placements de capitaux à la valeur de marché	0,12 %
Coûts de la gestion de fortune avec l'entretien des immeubles	87 247
En pourcentage des placements de capitaux à la valeur de marché	0,45 %

	Indications en 1000 CHF 2015				
Schéma des frais de gestion de fortune	Valeur de marché	Frais occasionnés			Total
		Frais TER	Frais TTC	Frais SC	
Placements de capitaux directs	18 961 866	56 808	2 941		59 749
Placements collectifs de capitaux à un niveau	543 380	3 026			3 026
Placements collectifs de capitaux à plusieurs niveaux	522 742	24 694			24 694
Placements de capitaux dont les frais ne sont pas transparents	0				
<b>Total</b>	<b>20 027 988</b>	<b>84 528</b>	<b>2 941</b>	<b>1 058</b>	<b>88 527</b>
Coûts capitalisés		0	-1 280	0	-1 280
<b>Total bénéfices comptables réalisés</b>		<b>84 528</b>	<b>1 661</b>	<b>1 058</b>	<b>87 247</b>

Frais TER: Frais d'administration et de gestion

Frais TTC: Frais de transaction

Frais SC: Frais qui ne peuvent être attribués à des placements individuels de capitaux

Les frais de gestion de fortune incluent tous les frais internes en relation avec l'activité de placement ainsi que tous les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Les frais de tous les placements de capitaux apparaissent de manière transparente. Pour les frais de gestion de fortune, on distingue les frais pour placements de capitaux directs collectifs à un niveau et à plusieurs niveaux. Les frais sont calculés et comptabilisés pour la période comptable.

Dans la rubrique placements de capitaux directs sont aussi enregistrés les frais de gestion par exemple des titres individuels, mais aussi ceux des immeubles de rendement détenus en direct.

En tant que placements de capitaux collectifs à un niveau sont détenus principalement des fonds immobiliers et des prêts garantis de premier rang. Pour le calcul des coûts sont utilisées les toutes dernières informations de coûts présentées et comptabilisées.

Les placements de capitaux collectifs à plusieurs niveaux correspondent à des structures de fonds de fonds. Ceux-ci sont utilisés pour les placements en Private Equity et en Hedge Funds. Les coûts incluent les frais au niveau des fonds de fonds et des fonds sous-jacents. Ces coûts sont vérifiés par le réviseur de groupe.

## Preuve du respect de la quote-part minimale

Le législateur spécifie pour la quote-part minimale qu'au moins 90 % des produits provenant des trois processus d'activité (processus d'épargne, de risque et de frais) doivent être utilisés en faveur des assurés de manière à ce que ceux-ci obtiennent une partie équitable du bénéfice de l'assureur. Les produits sont distribués aux assurés sous forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves ou de dotations aux fonds d'excédents. Pour les affaires soumises à la quote-part minimale, la quote-part de distribution ne doit pas être inférieure à 90 %.

Les contrats d'assurance pour lesquels des calculs séparés de recettes et de dépenses ont été convenus sont exclus de la quote-part minimale. La participation aux bénéfices sous forme d'excédents se fonde sur l'évolution des sinistres spécifique à chaque contrat. Ce sont typiquement des solutions d'assurance pour les caisses de pension semi-autonomes et les contrats dans le cadre de programmes d'assurance internationaux.

## Affaires soumises à la quote-part minimale

	2014	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Somme des composantes du résultat</b>		
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	428 819	341 334
Processus de risque (primes de risque)	168 126	174 619
Processus de frais (primes de frais)	62 235	61 753
<b>Total produits (valeur de base pour la quote-part de distribution)</b>	<b>659 180</b>	<b>577 706</b>
<b>Somme des charges</b>		
Processus d'épargne (principalement taux d'intérêt technique)	266 436	281 327
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	85 290	106 458
Processus de frais (principalement frais d'administration)	60 977	66 511
<b>Total charges</b>	<b>412 703</b>	<b>454 296</b>
<b>Résultat brut du compte d'exploitation</b>	<b>246 477</b>	<b>123 410</b>
<b>Constitution (+) ou dissolution (-) des provisions techniques</b>		
<b>Dans le processus d'épargne</b>		
Risque de longévité	41 700	51 400
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	103 650	31 600
Garanties d'intérêt	32 000	0
Fluctuation de la valeur des placements de capitaux	0	0
<b>Dans le processus de risque</b>		
Cas d'assurance annoncés mais non encore réglés	0	0
Cas d'assurance survenus mais non encore annoncés	3 800	- 3 000
Fluctuations des sinistres	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0
<b>Total variation des provisions techniques</b>	<b>181 150</b>	<b>80 000</b>
<b>Frais pour capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>20 000</b>	<b>15 000</b>
<b>Résultat du compte d'exploitation</b>	<b>45 327</b>	<b>28 410</b>
<b>Total des prestations en faveur des assurés</b>	<b>613 853</b>	<b>549 296</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>93,1 %</b>	<b>95,1 %</b>

## Affaires non soumises à la quote-part minimale

	2014	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Somme des composantes du résultat</b>		
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	87 472	59 393
Processus de risque (primes de risque)	60 960	57 057
Processus de frais (primes de frais)	7 323	6 599
<b>Total produits (valeur de base pour la quote-part de distribution)</b>	<b>155 755</b>	<b>123 049</b>
<b>Somme des charges</b>		
Processus d'épargne (principalement taux d'intérêt technique)	47 926	46 210
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	38 112	40 688
Processus de frais (principalement frais d'administration)	11 882	13 325
<b>Total charges</b>	<b>97 920</b>	<b>100 223</b>
<b>Résultat brut du compte d'exploitation</b>	<b>57 835</b>	<b>22 826</b>
<b>Constitution (+) ou dissolution (-) des provisions techniques</b>		
<b>Dans le processus d'épargne</b>		
Risque de longévité	6 000	600
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	-62 650	-6 900
Garanties d'intérêt	30 000	0
Fluctuation de la valeur des placements de capitaux	7 000	0
<b>Dans le processus de risque</b>		
Cas d'assurance annoncés mais non encore réglés	0	0
Cas d'assurance survenus mais non encore annoncés	2 100	1 500
Fluctuations des sinistres	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0
<b>Total variation des provisions techniques</b>	<b>-17 550</b>	<b>-4 800</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>50 000</b>	<b>5 000</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>25 385</b>	<b>22 626</b>
<b>Total des prestations en faveur des assurés</b>	<b>130 370</b>	<b>100 423</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>83,7%</b>	<b>81,6%</b>

## Récapitulation du résultat d'exploitation

Indications en 1000 CHF 2015			
Résultat brut dans les processus	Soumis à la quote-part minimale	Non soumis à la quote-part minimale	Total
Processus d'épargne	60 007	13 183	73 190
Processus de risque	68 161	16 369	84 530
Processus de frais	-4 758	-6 726	-11 484
<b>Résultat d'exploitation brut</b>	<b>123 410</b>	<b>22 826</b>	<b>146 236</b>

Indications en 1000 CHF 2015			
Récapitulation	Soumis à la quote-part minimale	Non soumis à la quote-part minimale	Total
<b>Recettes brutes</b>	<b>577 706</b>	<b>123 049</b>	<b>700 755</b>
<b>Prestations en faveur des assurés</b>			
Somme des charges	454 296	100 223	554 519
Variation des provisions techniques	80 000	-4 800	75 200
Attribution au fonds d'excédents	15 000	5 000	20 000
<b>Total des prestations en faveur des assurés</b>	<b>549 296</b>	<b>100 423</b>	<b>649 719</b>
Quote-part de distribution	95,1%	81,6%	92,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>28 410</b>	<b>22 626</b>	<b>51 036</b>
<b>Part du total des produits (recettes brutes)</b>	<b>4,9%</b>	<b>18,4%</b>	<b>7,3%</b>

## Explications relatives aux processus des affaires

Le processus d'épargne comprend l'accumulation de l'avoir de vieillesse, la conversion des avoirs de vieillesse en rentes de vieillesse et le règlement des rentes de vieillesse correspondantes. Les rendements des capitaux (nets) sont mis en relation avec les charges composées essentiellement des frais induits par le taux d'intérêt technique (taux d'intérêt garantis) et par le règlement des rentes de vieillesse et d'enfants de pensionné en cours. Les frais liés à la gestion de fortune figurent dans les placements des capitaux.

Le processus de risque comprend le versement et le règlement des prestations de décès et d'invalidité (sous forme de prestations en capital et de versement de rentes) ainsi que les expectatives de ren-

tes de survivants liées aux rentes de vieillesse en cours. Les primes de risque encaissées sont mises en relation avec les charges induites par les prestations d'assurance, en particulier par la constitution de la réserve mathématique pour les nouvelles rentes d'invalidité et de survivants. Les dépenses pour le traitement des prestations sont en grande partie attribuées au processus de risque.

Le processus de frais comprend les charges pour la gestion et la vente des assurances de la prévoyance professionnelle. Les primes de frais comptabilisées sont mises en relation avec les frais de gestion effectifs.



## Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une position actuarielle du bilan qui mentionne les parts d'excédents revenant aux preneurs d'assurance. Des fonds peuvent y être affectés si le résultat du compte

d'exploitation le permet. L'année suivante, les parts d'excédents en sont prélevées et distribuées aux preneurs d'assurance.

	2014	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Fonds d'excédents</b>		
État à la fin de l'exercice précédent	128 589	130 956
Attribution du compte d'exploitation	70 000	20 000
Distribution aux institutions de prévoyance	-67 633	-55 213
<b>État à la fin de l'exercice</b>	<b>130 956</b>	<b>95 743</b>

## Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement est une réserve actuarielle. Il sert au financement de l'adaptation légale des rentes d'invalidité et de survivants en cours de la prévoyance professionnelle obligatoire à l'évolution des prix.

Les rentes n'ont pas été réajustées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 étant donné que les indices de prix des années précédentes à prendre en compte

étaient supérieures à l'indice déterminant des prix à la consommation actuel.

Les prélèvements sur le fonds de renchérissement indiqués pour 2015 concernent le financement des prétentions viagères en matière d'inflation des personnes en incapacité de gain qui touchent une rente de vieillesse depuis 2015.

	2014	Indications en 1000 CHF 2015
<b>Fonds de renchérissement</b>		
<b>État à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>240 346</b>	<b>244 960</b>
<b>Produit</b>		
Primes de renchérissement encaissées (part de risque et de frais) <sup>1)</sup>	4 108	5 258
Intérêt tarifaire	1 202	613
<b>Total produit</b>	<b>5 310</b>	<b>5 871</b>
<b>Charges</b>		
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-696	-201
Prélèvement des charges de frais <sup>1)</sup>		-1 052
<b>Total charges</b>	<b>-696</b>	<b>-1 253</b>
<b>État à la fin de l'exercice</b>	<b>244 960</b>	<b>249 578</b>

<sup>1)</sup> La publication du fonds de renchérissement a été modifiée en 2015. Les primes brutes de renchérissement encaissées sont désormais comptabilisées (c'est-à-dire y compris la part des frais) et les charges de frais sont indiquées séparément. En 2014, les primes de renchérissement nettes ont été publiées (c'est-à-dire sans la part des frais)

## Autres chiffres clés

	2014		2015	
Paramètres appliqués	Régime obligatoire	Régime surobligatoire	Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Taux de conversion en rente pour les hommes à l'âge terme de 65 ans	6,80%	5,835%	6,80%	5,835%
Taux de conversion en rente pour les femmes à l'âge terme de 64 ans	6,80%	5,574%	6,80%	5,574%
Taux d'intérêt garanti pour la rémunération des avoirs de vieillesse	1,75%	1,50%	1,75%	1,50%
Rémunération supplémentaire provenant de l'excédent (au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante)	0,00%	0,75%	0,00%	0,25%
Rémunération totale moyenne <sup>1)</sup> des avoirs de vieillesse		1,95%		1,75%

	2014	2015
<b>Nombre de personnes assurées à la fin de l'exercice</b>		
Nombre de personnes assurées actives	153 034	156 879
Nombre de bénéficiaires de rente	19 823	20 236
Nombre de polices de libre passage	25 074	24 266
<b>Nombre de personnes assurées total</b>	<b>197 931</b>	<b>201 381</b>

	2014	Indications en 1000 CHF 2015	
<b>Ventilation des primes de frais par centre de coûts</b>			
Primes de frais des assurés actifs (valeur absolue)		66 838	65 636
Par personne en CHF	437		418
Primes de frais des polices de libre passage (valeur absolue)		1 261	1 181
Par police en CHF	50		49
Autres primes de frais		1 459	1 535
<b>Primes de frais total</b>		<b>69 558</b>	<b>68 352</b>

<b>Ventilation des charges d'exploitation par centre de coûts</b>			
Frais d'acquisition		13 955	16 590
Commissions aux courtiers et agents	10 982		12 837
Commissions au propre service externe	2 933		3 676
Autres frais d'acquisition	40		77
Frais de traitement des prestations		13 465	13 331
Frais de marketing et de publicité		3 486	3 364
Autres frais de gestion générale		58 360	58 205
Part des réassureurs aux charges d'exploitation		-3 282	-187
<b>Total des charges d'exploitation net</b>		<b>85 984</b>	<b>91 303</b>

<b>Ventilation des charges d'exploitation par centre de coûts</b>			
Charges d'exploitation des assurés actifs (valeur absolue)		74 684	79 553
Par personne en CHF	488		507
Charges d'exploitation pour les bénéficiaires de rente (valeur absolue)		8 900	9 350
Par personne en CHF	449		462
Charges d'exploitation des polices de libre passage (valeur absolue)		2 400	2 400
Par personne en CHF	96		99
Charges d'exploitation pour d'autres centres de coûts		0	0
<b>Total des charges d'exploitation net</b>		<b>85 984</b>	<b>91 303</b>

<sup>1)</sup> Moyenne avec un rapport avoirs de vieillesse obligatoire/surobligatoire: 60:40

**Votre sécurité nous tient à cœur.**

[www.baloise.ch](http://www.baloise.ch)

**Baloise Vie SA**  
Aeschengraben 21, case postale  
CH-4002 Basel

Service clientèle 00800 24 800 800  
Fax +41 58 285 90 73  
[serviceclientele@baloise.ch](mailto:serviceclientele@baloise.ch)